

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **98 (1962)**

Heft 17

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Le château d'Oron

Il fut le berceau de la famille noble des sires d'Oron. Bâti à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle, il domine toute la contrée. Son profil extérieur n'a guère changé; son enceinte forme un polygone allongé et irrégulier dont le grand axe est orienté du sud-ouest au nord-ouest, avec cour d'honneur au centre; des tourelles, les unes rondes en encorbellement, les autres carrées à mâchicoulis, flanquent les angles. A l'extrémité nord-est, un donjon protège le côté le plus faible. Les abords, par contre, ont été transformés pour les usages de la vie moderne.

Un passage souterrain, dont l'issue se trouvait dans le ravin du Flon, mettait le château assiégé en communication avec l'extérieur.

La seigneurie d'Oron était l'un des grands fiefs du Pays de Vaud et relevait directement de l'Empire. (D.H.V.)

Pour vos excursions scolaires

l'Office régional de Tourisme de Martigny vous offre un choix incomparable et varié de promenades dans la région suisse du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard



Au pays des Trois Dranses

par le Chemin de fer Martigny - Orsières - Le Châble et ses cars automobiles.

CHAMPEX-LAC : la Perle du Valais avec son lac enchanteur entouré d'un parc de forêts. Télésiège de La Broya.

LA FOULY - VAL FERRET : le vallon pittoresque et reposant.

GRAND ST-BERNARD : l'Hospice célèbre (2472) avec sa chapelle, son musée et ses chiens. Télésiège de la Chenalette.

VERBIER : le magnifique plateau ensoleillé. Télésièges de Savoleyres et des Ruinettes, à la porte de la Haute Route.

FIONNAY - MAUVOISIN : à l'entrée des gigantesques travaux de Mauvoisin.

Services d'autocars pour :

Champex - La Fouly - Ferret - Grand-St-Bernard - Aoste - Sembrancher - Vollèges - Levron - Le Châble-Verrier - Le Châble-Mauvoisin.

Trains et cars spéciaux sur demande.

Tarifs pour sociétés et écoles.

Cars pour excursions et courses organisées.

CIRCUITS :

1. Orsières - Champex - Les Valettes, par les Gorges du Durnand.
2. Grand-St-Bernard - Ferret - Orsières, par le Col de Fenêtre.

Service quotidien Orsières - Aoste du 1. VI. au 30. IX.

TRIENT - COL DE LA FORCLAZ par la nouvelle route internationale conduisant à Chamonix.

RAVOIRE, à mi-chemin, magnifique plateau dominant Martigny et la vallée du Rhône.

Télésiège du col de la Forclaz à l'Arpille. Panorama grandiose face au massif du Mont-Blanc et dominant la vallée du Rhône avec l'éblouissant spectacle qu'offrent les Alpes bernoises et valaisannes.

Trient, sympathique village alpestre au pied du glacier de même nom sur la route de Chamonix.

Chemin-s/Martigny, joli site entouré de forêts de mélèzes. Col des Planches.

Plaine du Rhône. Circuit des Vins et des Fruits. Fully - Saillon - Leytron - Riddes - Saxon - Mon Moulin Charrat - Martigny. Téléferique Dorénaz-Allesse.

Isérables, village haut perché et typiquement valaisan, relié à la plaine par téléphérique.

Ovronnaz-s/Leytron, magnifique plateau ensoleillé au pied des Muverans, à deux heures de la cabane Rambert. Services postaux : Leytron-Ovronnaz.

Dans la pittoresque vallée du Trient

par l'audacieux chemin de fer Martigny - Châtelard - Chamonix, vous atteindrez : VERNAYAZ - LES GORGES DU TRIENT, CASCADE DE PISSEVACHE.

SALVAN - LES GRANGES - LE BIOLEY - LE TRETEN - FINHAUT.

Le lac de BARBERINE - Le glacier du TRIENT, VAN, SALANFE, LA CREUSAZ. Réduction de 75 % aux écoles.

Trains spéciaux sur demande.

Sur la ligne :

Le télésiège de LA CREUSAZ conduit en 15 minutes des MARÉCOTTES (1100 m) à LA CREUSAZ (1800 m), un des plus beaux belvédères des Alpes, en face du massif du Mont-Blanc avec l'éblouissant spectacle qu'offrent les Alpes valaisannes et bernoises.

Il facilite l'accès à Emaney, au Luisin, à Salanfe, etc.



Prospectus et renseignements :

OFFICE RÉGIONAL DE TOURISME DE MARTIGNY. — Téléphone : (026) 6 00 18.

En cas de non-réponse : (026) 6 14 45.

Adresse télégraphique :
TOURISME MARTIGNY.



Le billet du Congrès

Dans un mois et demi, ce sera le XXXe Congrès SPR et ses débats au sujet d'une « école romande ». L'ampleur et la portée du problème, sans aucun doute, n'échappent à personne — même hors des rangs du corps enseignant. La presse d'information, par exemple, s'intéresse vivement au thème de notre congrès ; et elle va, prochainement, commencer à en rendre compte.

Auparavant, chacun de nos collègues aura eu la possibilité de se documenter à fond sur le sujet. En effet, le Comité d'organisation a pris les mesures nécessaires pour que le rapport général, élaboré par une commission intercantonale et rédigé par J.-P. Rochat, parvienne à chacun dans le courant de mai déjà. Ainsi, aura-t-on le loisir de l'étudier et d'en juger en parfaite connaissance de cause...

~

En même temps que le rapport, tous les membres de la SPR recevront le programme général du congrès et une invitation à y participer. Les inscriptions, qui devront être adressées au caissier du comité d'organisation jusqu'au 2 juin dernier délai, se feront directement au moyen d'un bulletin de versement. La finance de participation a été calculée au plus juste et de manière nuancée. Chaque « étape » du congrès — débats, concert, soirée, repas, excursions — a fait l'objet d'une « taxe » différente. C'est ainsi que la carte de base, donnant droit à l'entrée dans la salle des délibérations et à un insigne, ne coûte que 3 francs. Il en va de même du concert de l'après-midi ou de la soirée théâtrale suivie de bal. Il sera, de la sorte, facile pour chacun de calculer, en fonction de ses préférences et de ses options, la redevance dont il doit s'acquitter.

~

A propos du logement :

Il y a certainement, parmi nos collègues, des adeptes du camping. Qu'ils sachent que, à l'occasion du congrès, un emplacement sera à disposition, à Nidau, au bord du

lac. Toutefois, pour éviter des surprises désagréables, il est bon de s'annoncer, jusqu'au 2 juin également, auprès de M. Th. Lüscher (11, rue des Hirondelles, BIENNE), qui se chargera de réserver les places nécessaires.

~

Lors de la soirée du samedi, il y aura un spectacle théâtral. La formule en est assez originale pour qu'on en dise ici quelques mots.

La pièce choisie est résolument moderne : « Les amants du métro », de Jean Tardieu. Est-ce d'ailleurs une pièce, ou une succession de sketches ? On en jugera... sur pièce ! Ce qu'il faut remarquer, c'est que son interprétation exige, du point de vue technique, des effets et des efforts qui confinent à la virtuosité : un nombre restreint d'acteurs (7, dont 3 actrices) doivent non seulement y interpréter des rôles proprement dits (et 5 acteurs joueront chacun 3 personnages différents) mais encore « figurer » la foule — la faune humaine extrêmement diverse — qui se presse dans les rames et les gares du métro. Ce n'est pas tout : il faut noter aussi l'importance des décors, du bruitage, etc.

Eh bien ! ce tour de force, ce ne sont pas des acteurs professionnels qui le réaliseront, mais les élèves du Gymnase de Bienne. Ce spectacle est leur chose ! En effet, avec un enthousiasme remarquable, plusieurs équipes sont actuellement au travail : les répétitions, sous la conduite de M. Bruno Kehrli (qui supervise l'ordonnance générale du spectacle), vont bon train, tandis que, sous la responsabilité de M. Luc Monnier, se réalisent l'élaboration et la confection des décors.

N'y a-t-il pas quelque chose d'émouvant, et même d'exemplaire, dans cette sorte d'hommage que les jeunes veulent apporter aux aînés en leur offrant un spectacle qui témoigne, tout à la fois, d'audace et de fantaisie et d'un haut souci de qualité ?

F. B.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz.

Rapport

présenté par la commission d'étude de la motion Lavanchy, motion relative à la création d'un secrétariat SPV permanent

Lancée par son auteur, reprise par la section de Vevey et présentée devant le congrès 1961, la motion Lavanchy a rencontré chez les institutrices et instituteurs vaudois un accueil, d'autant plus favorable qu'elle traduit, d'une manière concrète, le sentiment d'une majorité, à savoir que **le corps enseignant pri-**

maire ne jouit pas de la considération à laquelle il est en droit de prétendre et qu'elle pose, d'une manière incisive, **le problème d'une meilleure défense de nos intérêts professionnels.**

Rappelons, ici, que Lavanchy s'inquiétait de la situation actuelle du corps enseignant primaire vaudois. Recrutement, formation générale et professionnelle, considération attachée à la fonction, possibilités de promotion en cours de carrière, toutes ces questions se rencontraient dans son esprit et, sans mettre d'aucune manière en doute la valeur du travail accom-

pli par le comité central, notre collègue se demandait si le moment n'était pas venu de renforcer la structure de la SPV en créant un secrétariat permanent, capable de décharger le CC des tâches administratives.

Dans l'esprit du motionnaire, cette mesure devrait, par ailleurs, mieux asseoir notre association vis-à-vis de l'autorité et du public.

Nous devons reconnaître, à ce propos, que les organisations professionnelles prennent, chaque jour, plus d'importance ; employeurs et employés ont des contacts réguliers et s'efforcent de liquider dans le sens de l'intérêt général les points en litige. On peut, de ce fait, comprendre le désir des maîtres d'être associés de plus près à l'étude des problèmes concernant l'école, encore que certaines questions engagent la société entière et ne sauraient, en aucun cas, demeurer l'apanage exclusif des techniciens que nous sommes.

Le comité central accueillit favorablement la motion Lavanchy, qui, du reste, ne faisait que demander l'application d'une disposition de nos statuts. Son étude fut donc confiée aux soins d'une commission, constituée dans le courant du printemps 1961, et dont l'« Educateur » a, en son temps, donné la composition.

Comme l'indiquait le rapport, adressé au CC à la fin de l'exercice écoulé, les commissaires dirigèrent, d'emblée, leurs études dans deux directions précises :

- 1) L'organisation et le fonctionnement de la SPV, en tant qu'association de défense professionnelle ;
- 2) La recherche de solutions mieux adaptées aux tâches, définies ci-dessus.

Aujourd'hui, parvenue au terme de sa tâche, la commission unanime estime que la proposition émanant de Lavanchy vient à son heure et qu'il est urgent de lui donner une suite positive.

La commission constate, tout d'abord, que la somme de travail, exigée par les fonctions de membre du CC, dépasse de beaucoup ce que l'on est en droit d'attendre de collègues, par ailleurs titulaires d'une classe, s'étonnant même que le problème de la surcharge du comité ne se soit pas posé plus tôt.

Désireuse d'appuyer son travail sur des chiffres, elle a demandé et obtenu du CC un rapport, basé sur les données de l'exercice 1961, concernant les tâches administratives qui auraient pu être confiées à un secrétariat. Traduites en journées de huit heures, ces tâches en représentent trois cent soixante-quatre...

Il n'est pas déplacé de rendre, ici, hommage au dévouement silencieux de nos collègues et de leurs épouses. On comprend les raisons de l'accueil favorable, réservé par le CC à la motion : n'était-il pas mieux placé que quiconque pour en apprécier l'opportunité !

La commission estime que la solution, préconisée par Lavanchy, présente des avantages incontestables :

- a) Elle décharge le CC des travaux administratifs et lui permet de se consacrer aux tâches essentielles, tout en diminuant le nombre de ses séances ;
- b) Elle assure une meilleure continuité dans l'administration de la SPV ;
- c) Elle permet de développer l'aide aux collègues, ceci par un service social permanent ;
- d) Elle donne plus de poids à notre association vis-à-vis de l'autorité, des groupements d'enseignants et de fonctionnaires, ainsi que du public en général.

La commission pense, néanmoins, que toute solution, laissant les responsabilités aux mains d'un secrétaire

général, serait contraire aux intérêts de la SPV. Seule la création d'un secrétariat directement subordonné à un comité responsable devant la société doit être retenue.

A ce propos, nous devons nous inspirer de l'exemple de nos collègues bernois. Organisés en une vaste association groupant l'ensemble des maîtres primaires et secondaires, ils possèdent, depuis 1912 déjà, un secrétariat permanent qui, de l'aveu même du président central, est la pierre angulaire du système.

La commission affirme, enfin, qu'il importe de sauvegarder l'unité du corps enseignant primaire vaudois en assurant son indépendance politique. Elle pense, en particulier, que le secrétaire de la SPV ne peut être mandataire d'un parti.

Des considérations ci-dessus, la commission déduit les conclusions suivantes :

1. Un secrétaire central à plein temps est, conformément aux dispositions de l'article 47 des statuts, responsable devant le comité central de l'administration de la société.
2. Les fonctions sont définies par un règlement spécial, adopté par l'assemblée des délégués.
3. Ce règlement respecte les dispositions ci-après :
 - a) le secrétaire central est autant que possible choisi au sein du corps enseignant ;
 - b) durant ses fonctions, il ne peut être mandataire d'un parti politique ;
 - c) il jouit, en tant qu'employé de la SPV, de tous les avantages reconnus aux membres du corps enseignant par le statut général des fonctions publiques. En particulier, il reçoit le traitement d'un maître de classe supérieure, y compris une allocation de résidence égale à celle versée par sa commune de domicile, mais de 1000 francs au moins ;
 - d) il fournit une caution suffisante pour la sécurité financière de la SPV.
4. Ses attributions sont :
 - a) la tenue des procès-verbaux des séances du CC, des assemblées des délégués, des séances des commissions diverses, selon entente avec le CC ;
 - b) la tenue des archives de la société ;
 - c) La tenue des comptes ;
 - d) la correspondance (sous la signature du président et de lui-même, ou de lui seul, selon les cas) ;
 - e) la tenue du fichier des membres
 - f) le service social, en particulier :
 1. les visites aux malades ;
 2. l'étude des cas soumis à la caisse de prêt ou de secours ;
 3. l'aide-conseil à des collègues placés devant des difficultés diverses ;
 - g) l'organisation technique des diverses séances (assemblées du CC, des délégués, des diverses commissions, du congrès ;
 - h) la préparation administrative des cours de perfectionnement ;
 - i) les enquêtes concernant les « cas de collègues » ;
 - j) le service de renseignements ;
 - k) les délégations secondaires ;
 - l) une collaboration à la rédaction et à l'administration du bulletin corporatif vaudois
 - m) le travail de secrétariat (travaux de dactylographie, de polycopie, l'expédition de rapports, etc.) ;

n) toute tâche confiée par le CC.

Poursuivant son étude, la commission a, en collaboration avec le CC et sur ses indications, mis au point un projet comprenant l'installation du secrétariat dans notre immeuble des Allinges, dont un appartement est libre dès le 1er octobre prochain. La place disponible permet de prévoir la création de deux bureaux, d'une salle d'attente, d'une salle de séance pour vingt personnes environ, ainsi que de commodités. Un local pour les archives est en outre à disposition au dernier étage.

Voici les détails du plan financier :

	Fr.
A. Réparation et aménagement des locaux (montant couvert par le compte « Entretien immeuble »)	1 700.—
B Construction d'armoires-vestiaires, installations téléphoniques et électriques, remplacement d'une porte (montant couvert par un prélèvement sur le fonds d'entretien et renté par une augmentation de Fr. 120.— sur le loyer annuel payé par la caisse centrale à la caisse de secours)	2 000.—
C. Equipement et ameublement (montant payé par Fr. 7000.— sur les dépenses courantes de l'année 1962, solde par prélèvement sur le livret de dépôts, amortissable en 10 ans)	9 400.—

L'exploitation du secrétariat fait l'objet du budget ci-dessous :

	Recettes	Dépenses
Traitement du secrétaire (max.)		19 300.—
Allocation de résidence (max)		2 500.—
Alloc. de ménage et d'enfants (2)		1 500.—
Assurances (RC, incendie, vol, AVS, retraite)		4 000.—
Loyer		1 760.—
Chauffage et nettoyage		750.—
Amortissem. sur matériel de bureau		250.—
Divers		1 000.—
Travaux actuellement confiés à des tiers	1 790.—	
Diminution honoraires CC et frais de séances	3 775.—	
Développement activité sociale (par caisse de secours)	1 000.—	
Disponibilités du budget ordinaire	7 000.—	
Augmentation de la cotisation :		
1875 membres (Fr. 10.—)	18 750.—	
90 memb. aux. (Fr. 2.—)	180.—	
A disposition pour imprévus		1 435.—
Sommes égales	32 495.—	32 495.—

Comme on le constate, ce projet implique une augmentation de la cotisation annuelle, augmentation de Fr. 10.— pour les membres actifs et de Fr. 2.— pour les membres auxiliaires.

Se basant sur les considérations générales, les conclusions et les chiffres ci-dessus, la commission unanime propose à l'assemblée générale de donner une suite positive à la motion Lavanchy, en chargeant le comité central de créer un secrétariat permanent sur la base du présent rapport.

Lausanne, le 26 avril 1962.

A. Gillabert M. Girard A. Veillon
P. Lavanchy R. Nicole Ph. Nicod A. Martin

Communications importantes

(collectivité SPV de la SVSM)

Il est important que tous les assurés de la collectivité SPV sachent qu'un certain nombre de médecins refusent de signer les conventions qui lient caisses-maladie et corps médical. Ils ont en fait renoncé à toute relation avec les caisses-maladie. *Dans ces conditions, l'assuré qui consulte ces médecins prend à sa charge exclusive tous frais de traitement.*

Noms de ces médecins :

Lausanne : Dr Blanchod, Dr Prof. Dubuis, Dr Senn, Dr Bonvin, Dr Gonin, Dr Vøgeli, Dr J.-F. Cuendet, Dr Savoy, Dr Vuillemin.

Clarens-Montreux : Dr Pfister.

La Sarraz : Dr Bonard.

Rappelons, à cette occasion, que la feuille-maladie doit être demandée dans les 3 jours qui suivent la première consultation ou visite, quel que soit le médecin consulté. Il est donc nécessaire de demander la feuille-maladie, même s'il s'agit d'un médecin dit indépendant.

De même, en cas d'accouchement, l'assurée doit demander la feuille rose, dite « d'accouchement et d'allaitement ».

En cas d'hospitalisation en chambre commune d'un établissement hospitalier ayant signé la convention d'hospitalisation, il suffit de demander au secrétaire-caissier une formule d'hospitalisation. Tous les hôpitaux régionaux (Aigle, Aubonne, Morges, Vevey, etc.) ainsi que l'Hôpital cantonal sont signataires de la convention. Font exception toutefois l'Hôpital de la Vallée et l'Hospice orthopédique.

Lors d'une hospitalisation « en privé » d'un de ces établissements, ou en clinique, il importe que l'hospitalisé envoie, *en une fois*, toutes les notes et factures, y compris la note d'honoraires du médecin chirurgien. Le décompte de la caisse ne peut être fait que lorsqu'elle est en possession de toutes les pièces.

Le rapport annuel de la SVSM n'est adressé qu'aux sociétaires qui en font la demande. Si les affiliés à la collectivité SPV désirent le recevoir, ils peuvent m'envoyer une simple carte postale.

Il convient enfin de rappeler l'existence du home d'enfants « La Ruche », propriété de la SVSM qui reçoit les enfants convalescents ou qui ont simplement besoin d'un changement d'air. Surveillance médicale. Prix de pension modéré.

Enfin, le secrétaire-caissier se permet de donner sa préférence à la carte postale pour les demandes de feuilles-maladie. C'est le moyen le plus sûr, le plus commode et qui comporte moins d'erreurs que les demandes téléphoniques...

Fernand Petit

† Emmanuel Brouty

Le jour des examens, les derniers devoirs furent rendus à notre collègue Emmanuel Brouty, instituteur à Orges s/Yverdon.

Peu de jours auparavant, transporté à l'hôpital, il dut subir une opération, après laquelle son état s'aggrava subitement.

Nous disons ici, en toute simplicité, l'adieu de ses camarades d'E.N. et de ses collègues. Adieu sans grandes phrases, dans le respect de sa modestie, de son tranquille bon sens, de son amitié discrète, mais solide, que les vicissitudes de l'existence ne ternirent pas et qui grandit avec les ans.

Car E. Brouty était de ceux qui révèlent leur amitié et leurs qualités peu à peu, mais avec beaucoup de sensibilité. Sensibilité qui le poussa à comprendre les gens de chez nous, qu'il mit en scène dans plusieurs pièces jouées dans nos régions.

Jusqu'à son dernier soupir, il songea à son activité et à ses élèves. Pour eux aussi, un ami est parti, auquel ils penseront souvent.

Nous répétons à ses proches l'expression de notre sympathie.

M. By

Section de Lausanne

Assemblée, le jeudi 17 mai à 17 heures, au Foyer du Théâtre. A l'ordre du jour :

1. Création d'un *secrétariat permanent SPV*.
Exposé de notre collègue *Veillon*.
2. Nouveaux *statuts SPR* et problèmes actuels.
Exposé de Robert *Schmutz*, membre du Comité central.
Le comité SPL

AVMG - Cours de plein air

1958 - 1959 - 1960 : la section de l'AVMG d'Echallens organise des cours de plein air d'un week-end dans une cabane du Jura. Au programme : gymnastique dans le terrain, grands jeux, courses au trésor, étude du milieu, travail à la carte.

Les participants : Des institutrices et des instituteurs ravis de se détendre durant un week-end, et de trouver dans la joie et la bonne humeur, des idées et des « trucs » directement utilisables pour leurs leçons de gymnastique et leurs après-midi de plein air.

1962 : l'AVMG organise un pareil *week-end de plein air* les 26 et 27 mai à la Cabane du Ski-Club du Brassus, au Petit Cunay (en dessus de Bière).

Deux moniteurs : a) gymnastique dans le terrain, avec matériel de fortune ; b) jeux de plein air, travaux divers.

Prix : Fr. 18.—. Ce prix comprend la taxe de cabane et la nourriture — abondante et riche — fournie par la direction du cours. Il ne comprend pas le transport. (La moitié des frais de transport est à la charge de l'AVMG.)

Transport : par voiture. Les participants voudront bien, lors de leur inscription, indiquer s'ils disposent d'un véhicule et le nombre de places disponibles.

Assurance facultative à demander lors de l'inscription : prime 2 fr. 80 pour le week-end.

Une circulaire donnera aux participants tous les détails d'organisation : équipement, transport, heure de départ, etc.

Inscriptions fermes : jusqu'au 19 mai, auprès de J.-P. Monod, av. du Temple 59, Lausanne, tél. (021) 32 59 16. N.-B. Le cours sera supprimé s'il n'y a pas 12 participants. *En cas de mauvais temps*, il sera renvoyé aux 9 et 10 juin. L'organisateur : J.-P. Monod.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Comment enseigner l'athlétisme sous des formes amusantes, des petits jeux et des concours ?

C'est ce que vous pourrez apprendre le mercredi 16 mai à 14 h. 15 à la halle de gymnastique du collège secondaire de Béthusy sous la direction de N. Yersin.

Inscription auprès de N. Yersin, Verdonnet 14, Lausanne, tél. 32 22 80. Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Assurance facultative 2 fr. 80.

Le chef technique de l'AVMG :
R. Yersin.

Postes au concours

Monthey : Un instituteur et une institutrice semi-enfantines pour l'Ecole protestante.

Saxon : Instituteur primaire pour l'Ecole réformée.

Vevey : Maître de classe de développement. Entrée en fonctions dès que possible. - Plusieurs instituteurs primaires. Entrée en fonctions tout de suite ou le 3 septembre 1962. - Obligation d'habiter le territoire de la commune. Complément communal de salaire. Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles primaires de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

GENÈVE

Premières conclusions relatives à la réforme en cours au collège moderne

Préorientation en 7e primaire. — Au printemps 1961, le directeur du Collège moderne requit la collaboration du « Service de la recherche pédagogique » pour administrer à nos garçons de 7e P une batterie de tests : français, arithmétique, information générale, psychologie. M. Roller a bien voulu communiquer aux maîtres qui ont participé à ces épreuves, en juin, un rapport substantiel rédigé par notre collègue J.-J. Des-soulavy (No 61, 10 septembre 1961). En voici l'essentiel :

Epreuves pédagogiques. — Celles-ci avaient été rendues assez difficiles, de sorte qu'elles ne constituaient pas un échantillon représentatif de l'ensemble des notions qui figurent au programme de 7e. Ce qui explique les faibles rendements obtenus en calcul et information générale : 52 et 54 %, tandis que le français obtenait un rendement meilleur : 68 % (normal).

Les résultats scolaires de fin d'année fournis par les maîtres de 7e avec 67,5 % ne peuvent être comparés à ceux des épreuves ci-dessus, alors qu'il eût été intéressant de connaître les rendements scolaires pour le français et l'arithmétique seulement.

Epreuve psychologique (test collectif de code modifié). — Chaque élève devait faire correspondre à certains signes donnés d'autres signes en se référant à un grille modèle, durant dix minutes consécutives. Le rendement moyen (211 signes - maximum 351, minimum 100) augmente de la 1re à la 10e minute; mais cette augmentation n'est réelle que chez le quart des élèves. Ce sont chez ces derniers que le rendement moyen est le plus élevé et les fluctuations les plus faibles, ce qui signifie : efficacité mentale qui se manifeste, semble-t-il, par une bonne adaptation scolaire.

Critères d'orientation. — Quatre barèmes ayant été établis d'après ces épreuves, on peut pour chacune d'elles attribuer à chaque élève son rang sur 100, d'où quatre valeurs qu'on transforme en « point d'orientation » (PO), ainsi :

GENÈVE

Rangs 1-25	→ PO 4	Maximum 16	2 % des garçons
26-50	3	Moyenne 10	56 % ont 10 et plus
51-75	2	(constatée)	44 % ont moins de 10
75-100	1	Minimum 4	1,5 %

Le Collège moderne a décidé d'inscrire en section S (scientifique) les élèves ayant obtenu 16 à 10 points, en section P (professionnelle) ceux qui ont obtenu 9 à 4 points.

Orientation en 1re du CM. — Dans « Carrefour », No 5 (janvier 1962), M. Zimmermann, directeur de cette école, rend compte de l'expérience faite dans son établissement.

En octobre 1960, il avait soumis les élèves de première année à une série d'épreuves scolaires et psychologiques, dont les résultats avaient confirmé l'existence de deux types d'élèves : doués pour l'étude ; non doués. C'est en vertu de cette distinction qu'il a été prévu, dès la première année (1961-1962), des classes différenciées S et P. D'où la nécessité d'une pré-orientation au niveau de la septième P, qui n'est, en fait, qu'une présélection à l'heure actuelle. Cela résulte de la distribution statistique des élèves de septième, qui révèle **trois groupes d'élèves distincts**, les deux premiers se dirigeant vers l'enseignement secondaire, le troisième continuant dans les classes de fin de scolarité.

Pour remédier à des erreurs d'orientation, les sections S et P ont eu, au cours du premier trimestre, un programme et des exigences identiques, de manière à permettre un transfert d'élèves d'une section à l'autre. En décembre, tous les cas devant faire l'objet d'un déplacement furent examinés par le Conseil de l'école, assisté par M. Royo, psychologue, et par M. Fornerod, conseiller d'orientation professionnelle, sur la base des renseignements, fournis par le maître de classe, l'instituteur de septième, les épreuves scolaires et psychologiques, les notes obtenues en septième et au cours du premier trimestre, le livret de scolarité.

Les parents ayant été avisés en temps voulu, c'est ainsi que 71 élèves passèrent de S en P et 63 de P en S, tandis que 9 étaient réintégrés à l'école primaire et 9 autres dirigés vers un apprentissage.

Dossiers scolaires. — Dès janvier 1962, une fois les classes définitivement formées, a été constitué pour chaque élève de la section P un dossier scolaire, destiné au dépistage des « élèves-problèmes ». Ce dossier comprend :

1) Une enveloppe, avec état civil et histoire scolaire de l'écopier.

2) Des fiches de renseignements, remplis par le maître précédent et les parents, relevés d'observations, etc.

Ce sont ces dossiers qui seront consultés par les services compétents de l'Orientation professionnelle.

Dès le second semestre, l'expérience va être complétée sous trois aspects :

1) Information professionnelle des élèves : causeries, suivies de discussions ; forums, consacrés à la présentation de groupes de métiers ; films ; orientation des parents.

2) Psychologie scolaire : entretiens avec les maîtres, examens psycho-pédagogiques, consultations au SOP, colloques, entretiens avec les parents.

3) Programmes et méthodes : seule l'expérience des enseignants permettra de les mettre au point, en les allégeant des notions inutiles au profit des notions

fondamentales, dont les minimus exigés pourront ainsi être relevés.

Conclusions de M. Zimmermann.

— Les tests de connaissance pure ne sont pas déterminants pour la préorientation des élèves, l'appréciation du maître de septième est indispensable.

— La répartition des élèves en sections distinctes rend plus homogènes les classes. (Mais cette homogénéité ne la prive-t-elle pas de stimulant ?)

— La collaboration des parents est reconnue comme indispensable, mais on doit lui donner les moyens d'être efficace (information et entretiens).

Enfin, et c'est là le point crucial, M. Zimmermann déclare :

« Je reconnais honnêtement qu'un cycle de trois mois d'orientation scolaire, qui se doit formative, est trop court. Une année serait un minimum. »

Nous ne manquerons pas de donner dans un article ultérieur les résultats de la réforme après une année d'expérience, dont nous soulignons l'intérêt et la valeur, car elle repose sur un ensemble d'élèves appartenant, surtout, aux milieux moyens et manuels de tout le canton.

E. F.

Réception de normaliens belges à Vernier

Le mercredi 16 mai nous aurons le plaisir d'accueillir à Genève un groupe d'environ 30 normaliens venant de Belgique. Sous les auspices du Département de l'Instruction publique, le comité de l'UIG organise à cette occasion un modeste repas suivi d'une partie récréative, à la *Salle communale de Vernier*.

Cette manifestation, à laquelle sont conviés collègues dames et messieurs, pour entourer nos jeunes visiteurs, débutera à 19 heures. Prix du repas : 4 fr. 50 service compris.

Prière de s'inscrire auprès de G. Gallay, tél. 8 96 22, jusqu'au mardi 15 mai à 13 heures, dernier délai.

TRIBUNE LIBRE

Nos 7es années

Le grelot ayant été attaché ici par MM. Nussbaum et Fiorina, on nous permettra bien de l'agiter.

La formule appliquée dans le nouveau complexe de 7e année dit d'orientation, ne pourra selon nous, donner les résultats qu'on attend d'elle. Car, en effet, des études psychologiques assez récentes ont prouvé qu'un enfant doué peut atteindre son plafond d'intelligence à l'âge de 15 ans, tandis que d'autres, d'intelligence moyenne s'ouvrent à l'esprit vers 15 ans aussi. Il y a enfin les doués qui continuent de l'être et les non-doués qui le demeurent. Ces quatre genres d'enfants ne sont donc définitivement décelables que dans leur quinzième année d'âge seulement.

Il appert, par voie de conséquence, que le cycle des classes d'orientation devrait s'étendre sur les 14, 15 et 16e années d'âge uniquement. Conclusion : l'expérience qu'on va tenter, s'exercera sur des enfants trop jeunes.

D'autre part, la 7e année actuelle fait partie de droit de l'Ecole primaire qui l'a créée pour répondre à un besoin constant. Nous pouvons la considérer comme un

« bien acquis » dont nous n'aurions pas dû nous laisser dépouiller. Son amputation aboutira fatalement à une dévalorisation morale et sociale de notre profession d'instituteur.

M. Robert Ibari a accepté, avec empressement, la direction du nouveau complexe scolaire de la Florence et de la Roseraie. Mais il ne cache pas ses craintes quant aux résultats éventuels vu qu'il ne sait où il va.

D'autre part, selon les renseignements qu'il a bien voulu nous transmettre, les titulaires de ces nouvelles classes, ne donneront que 24 leçons par semaine, les 6 autres étant assurées par des spécialistes. En outre, chaque maître touchera, en plus de son salaire, une indemnité annuelle de 1000 francs.

Si l'on compare ces conditions à celles relatives aux titulaires de la 7e primaire, on voit que d'un côté (7e cl. Or.) on donne moins de leçons en touchant un salaire supérieur, alors que de l'autre (7e cl. prim.), les 70 min. hebdomadaires supplémentaires ne sont pas rétribuées.

Le DIP, conscient de cette fausse situation, doit y apporter la solution qui s'impose selon l'alternative suivante : indemniser ces 70 min. supplémentaires ou les supprimer. Il semble que maintenant, le malaise ait assez duré.

R. Chabert.

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire

Visites

1. *Le Jardin botanique* : jeudi 17 mai 1962, à 9 heures. Rendez-vous : rue de Lausanne 192, devant le Musée, où nous serons pris en charge par un guide.

2. *Etude du milieu* : arbres, fleurs, oiseaux.

Jeudi 24 mai, de 8 à 12 heures. Rendez-vous à l'Ecole de Choulex (si possible avec des bottes !). Visite de la campagne Boissier, sous la conduite de notre collègue Henri Thorens.

Chers collègues, profitez de ces deux visites, organisées par la société, pour enrichir vos leçons de sciences naturelles !

Le Comité.

Stage et conférences AEDE

STAGE

Du 16 au 18 avril, une cinquantaine d'enseignants européens, dont quelques-uns de Genève, participaient à un stage de formation à l'Ecole normale de Delémont.

Dans l'accueillante et moderne maison remarquablement dirigée par M. Rebetez, des spécialistes suisses et étrangers ont traité des problèmes qui se posent sur le plan continental. L'Europe est en marche vers ses destinées politiques, économiques et culturelles.

A cette occasion, la direction de l'Ecole normale a eu l'heureuse initiative de montrer aux participants ce qu'on fait dans sa maison : leçons données à des en-

fants de tous âges, entretiens avec des normaliennes, exposés de moyens didactiques propres au dessin, au chant, etc. Nous étions dans une école d'avant-garde.

Dans la jolie cité jurassienne, nous avons passé trois jours pleins de travail et de détente, empreints d'amitié internationale, ouverts aux choses européennes.

Merci encore à M. et à Mme Rebetez de leur chaleureux accueil comme de la parfaite organisation du cours AEDE.

CONFÉRENCES

Pour faire suite au stage de Delémont, la section genevoise de l'AEDE organise en commun avec l'Université, quatre conférences de M. Denis de Rougemont, directeur du Centre européen de la culture.

Ces conférences auront lieu les jeudis suivants, à 17 h. 15, à l'Aula de l'Université de Genève :

(La première a eu lieu le 3 mai)

Aventures mondiales des Européens

10 mai : Secrets du dynamisme européen

17 mai : L'Europe s'unit

24 mai : Nouvelles chances de l'Europe

Les quelque 1800 enseignants de notre république auront reçu une invitation personnelle à assister à ces conférences d'un grand intérêt d'actualité.

Nous ne pouvons que recommander à tous ceux qui le peuvent, de suivre cette chaîne de conférences qui promettent d'être originales, enrichissantes et éducatives.

R. Chabert

ALEXIS CHEVALLEY

Jardin de mon silence

POÈMES

avec un dessin de François Chevalley

aux Ed. du CELF à Bruxelles

Ed. ordinaire Fr. 5.—

Ed. de luxe avec autographe Fr. 20.—



Le versement au compte de ch. post. II 9220, Alexis Chevalley, av. V.-Ruffy 79, Lausanne, tient lieu de souscription.

RAPPEL : Saisons vigneronnes, poèmes

Entregraines, poèmes

Col de Jaman

Alt. 1526 m. Tél. 6 41 69. 1 h 30 des Avants, 2 h. de Caux. Magnifique but de courses pour écoles et sociétés

Restaurant Manoïre

Ouvert toute l'année. Grand dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés P. ROUILLER

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Comité central

Il s'est réuni, sous la présidence de M. Hügli, le 30 avril dernier, à La Chaux-de-Fonds.

Le **procès-verbal** est lu et adopté (Mlle Voumard).

Communications et correspondance. — Le cours pour la formation accélérée du corps enseignant a recueilli le succès dont nous parlons dans un article spécial. Nous ne nous répéterons donc pas. La commission désignée pour le choix des candidats comptera deux de nos collègues : Mlle Suzanne Voumard et M. Samuel Guinchard.

— Le problème des maîtres de stage va être mis au point et réglé avec équité, nous le pensons.

— Certain comité de section demande d'être éclairé sur la façon en laquelle nous seront servis nos nouveaux traitements. Nous rappelons les dispositions prises à ce sujet :

- a) Dorénavant, c'est le 95 % du traitement qui sera assuré au lieu des 103/113 assurés jusqu'ici (91 %).
- b) Toutes nos augmentations du premier semestre 1962 sont absorbées légalement par la Caisse de pensions.
- c) Le premier traitement augmenté nous sera servi en juillet.
- d) Pour compenser cette plus-value d'assurance de 4 %, il sera encore retenu :
pour les célibataires jusqu'à 45 ans d'âge une petite somme pendant quelques mois ;
pour les mariés, cette retenue se fera sur l'allocation de ménage qui leur aurait été due pour le premier semestre de 1962.
- e) Pour les collègues âgés de plus de 45 ans, retenue complémentaire de 3 % de l'augmentation par année dépassant cet âge-là. Exemple : un collègue âgé de 58 ans verra son augmentation amputée de $3\% \times 13 = 39\%$.

— Nous apprenons que les conférences officielles de printemps seront supprimées, cette année, en raison de la « Trisannuelle » et du Congrès romand.

— Une section demande encore notre intervention auprès des organes compétents au sujet de la Caisse de retraite, en particulier en faveur des collègues âgés de plus de 60 ans. Or, il se trouve que les restrictions imposées aux dits collègues sont précisément tombées avec la nouvelle loi.

— Lecture est donnée d'une lettre adressée par le Cartel VPOD au Conseil d'Etat, concernant les répercussions de l'augmentation de l'indice du coût de la vie sur nos traitements, le moment étant arrivé où légalement (article 28) nous avons à recevoir un 2 % de hausse.

— L'élaboration du règlement d'application de la loi qui vient d'être votée se fera incessamment. Aussi les comités de sections sont-ils priés de faire part au plus tôt de leurs revendications au CC.

— Le représentant du Val-de-Travers au CC expose les protestations justifiées qui sont parties des corps enseignants de Couvet et de Travers contre les propos désobligeants d'un Conseil général traversin rapportés dans le « Courrier du Val-de-Travers ». Nos collègues y ont répondu assez vertement. Cette affaire remonte au début de mars.

— Une lettre de M. G. Willemin nous informe de l'ouverture d'un nouveau séminaire à Chexbres qui

se donnera malheureusement la veille et le jour même de notre « Trisannuelle ». Coïncidence regrettable, les membres du CC s'y étant rendus en corpore ces dernières années. Il nous faudra déléguer d'autres collègues, un par section, par exemple.

— Une demande d'appui nous parvient du « Théâtre populaire romand », qui a grand besoin d'être soutenu, et une allocation de 50 francs lui sera versée.

— Une discussion s'ouvre ensuite sur certains membres du personnel auxiliaire de nos écoles qui ne remplissent pas les fonctions légales. Une fois de plus, nous pensons qu'il ne faut pas prêter la main à des mesures de facilité, les concessions faites jusqu'ici étant tout à fait suffisantes. Les dispositions prises récemment le sont aussi.

Assemblées générales réglementaires. — L'assemblée des délégués (10 mai) et la Trisannuelle (26 mai) font l'objet d'une préparation soignée. Tous renseignements utiles vous seront donnés ultérieurement. La projection d'un film de valeur, brièvement commenté par le spécialiste qu'est M. Freddy Landry, remplacera la conférence habituelle. Les collègues de Neuchâtel préparent la réception avec un dévouement attentif.

W. G.

A l'honneur

Le poste d'inspecteur des Montagnes, par suite du départ de M. W. Jeanneret pour un autre secteur, était à repourvoir. Une quinzaine de nos collègues ont posé leur candidature. L'autorité de nomination était dans l'embarras en raison des qualités à peu près équivalentes de la plupart des postulants.

Le 1er mai enfin, la nomination fut faite. Ce fut notre excellent collègue, M. Jean Marti, instituteur aux Ponts-de-Martel, qui fut désigné. Depuis longtemps, cet instituteur estimé s'était distingué par le succès de son enseignement qu'il étendait au degré secondaire pour conduire aux études les élèves doués de son village.

M. Marti, en outre, a toujours entretenu les rapports les plus cordiaux avec ses collègues. Depuis plusieurs années, il était membre du comité de section SPL.

Aussi, cette nomination a-t-elle été fort bien accueillie par le corps enseignant unanime.

Nous en félicitons chaudement M. Marti et lui souhaitons beaucoup de bonheur dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

W. G.

Une belle course d'école...

Télécabine Villars - Roc d'Orsay

de Villars au Chamossaire (2000 m)

Parcours en cabines ultramodernes

Vue magnifique

Nombreux buts de promenades

Restauration

Facilités pour écoles

Formation accélérée du corps enseignant primaire

Un des maîtres de l'Ecole normale a bien voulu nous envoyer quelques renseignements à ce sujet. Nous l'en remercions.

Sur 200 inscriptions, 108 ont été retenues qui satisfaisaient aux exigences prescrites. Ces 108 candidats devaient confirmer leur inscription. 10 se sont désistés et 7 n'ont pas répondu. Restaient 91 personnes qui ont été appelées à subir des tests psychologiques quatre heures durant, le 28 avril, sous le contrôle de M. et Mme Dupont. Elles devront encore se soumettre à un examen médical sévère. La décision du médecin sera sans appel.

Sept candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'une maturité commerciale sont dispensés du cours de sélection qui se fait présentement du 1er mai au 23 juin 1962.

Huitante-quatre personnes suivront donc ce cours, soit 44 à Neuchâtel et 40 à La Chaux-de-Fonds, en deux classes pour chacune de ces localités. Il aura lieu le soir et le samedi après-midi. La proportion est de $\frac{2}{3}$ d'hommes et $\frac{1}{3}$ de femmes en majorité mariées. Tous les exercices seront les mêmes à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Il en sera de même des épreuves à subir toutes les trois semaines (trois de français : orthographe, grammaire, rédaction ; trois d'arithmétique).

La Commission d'admission est présidée par M. G. Clottu, chef du Département de l'instruction publique et composée de :

M. Pauli, directeur de l'Ecole normale ;
M. Dupont, professeur de psychologie ;
M. Bron, professeur de français ;
M. Ernest Bille, 1er secrétaire au Département I.P. ;
M. Tripet, professeur à La Chaux-de-Fonds ;
M. Willy Lanz, sous-directeur du Gymnase de La Chaux-de-Fonds ;
Mlle Suzanne Voumard, institutrice à La Chaux-de-Fonds ;
M. Sandoz, directeur de l'Ecole d'agriculture à Cernier.

Après ce cours de sélection, 40 candidats au maximum seront choisis pour la participation au *cours principal* (septembre 1962 à juillet 1964), sur la base de

- l'examen psychologique
- de l'avis du médecin
- des résultats aux épreuves de français
- des résultats aux épreuves d'arithmétique.

Le choix sera fait à fin juin.

~

Nous ajoutons ces quelques informations complémentaires trouvées dans la presse :

Quels métiers exercent actuellement les candidats ? Figurent dans la liste : des mécaniciens, des horlogers, un fromager, un menuisier, une vendeuse, un horticulteur, un photographe, une assistante sociale, un bûcheron, un pâtissier, un administrateur communal, un coiffeur, un agent de police, une couturière, une infirmière, un relieur, un peintre en voiture, un boucher.

Il y a autant de disparité dans le genre de professions que dans les motifs qui ont poussé les intéressés à changer de condition : l'appât d'un traitement convenable et des longues vacances ; changement d'un horaire pénible contre une vie régulière désirable pour la famille ; retrouver un contact avec l'enfant, l'être humain ; se mettre au service de la société. Un employé fédéral renoncerait même à un poste plus considéré et mieux rémunéré...

Une sévère élimination des candidats est nécessaire et, pour certains, fatale. Elle est préférable à un renvoi dans deux ans qui serait à la fois humiliant et décourageant, peut-être gros de conséquence pour la famille du candidat.

W. G

Quelques extraits du rapport du Département de l'instruction publique (exercice 1961)

Renseignements statistiques. — Création de 11 postes : quatre d'institutrices à Marin-Epagnier, Couvet, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, sept d'institutrices à Saint-Blaise, Cressier, Boveresse et La Chaux-de-Fonds (4). Suppression de 3 postes d'institutrices au Locle.

Quarante-cinq postes vacants : 9 retraites et 36 démissions.

Dix-sept postes d'institutrices ont été confiés à des instituteurs pour parer à la pénurie du personnel féminin.

Pour une belle



Visitez

Morat

la ville pittoresque

course scolaire

En 6 ans, Morat a doublé ses nuitées. Cette charmante petite ville est devenue un lieu de villégiature apprécié pour sa tranquillité, le charme de son paysage reposant et les nombreuses possibilités de promenades. Les terrasses de ses hôtels se reflètent dans un lac idyllique en plein cœur de la campagne fribourgeoise, à la frontière des langues. Morat est un endroit où l'on revient volontiers. D'ailleurs, c'est depuis longtemps une étape des cars de tourisme internationaux et ses avantages touristiques sont connus à l'étranger. En mai et juin, lorsque les marronniers fleurissent, les buissons et les fleurs égagent la campagne, Morat est un site admirable.

Une visite de Morat est un souvenir inoubliable !

Téléferique Loèche-les-Bains - Col de la Gemmi

altitude : 1410-2322 mètres. Le nouveau téléferique vous amène en huit minutes au sommet du col de la Gemmi. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus sur demande.

Téléphone (027) 5 42 01

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du Col de la Gemmi

2322 mètres d'altitude, téléphone (027) 5 42 01.

Le col de la Gemmi est ouvert à partir du 15 juin. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus et tarifs sur demande.

Fam de Villa.

nin. La différence de traitement est à la charge de l'Etat.

Quatorze mille neuf cent quarante-huit élèves contre 14 785 l'année précédente.

Effectif moyen des classes : 25 élèves.

Baccalauréat pédagogique. — Quarante-cinq candidats l'ont obtenu, soit (première colonne, messieurs; deuxième colonne, demoiselles) :

du gymnase cantonal, Neuchâtel	7	20
du gymnase pédagogique, Fleurier	2	4
du gymnase de La Chaux-de-Fonds	3	9
	<hr/>	
Total.	12	33
	<hr/>	
	45	

Le **certificat pédagogique** a été délivré à 8 instituteurs et 21 institutrices.

Le **brevet d'aptitude pédagogique** a encore été remis à un instituteur et quatre institutrices relevant de l'ancienne législation.

Bâtiments scolaires. — Trente-trois communes ont

bénéficié de subventions pour constructions et réfections se montant à 1 009 910 francs.

Le **rapport des inspecteurs**, auquel nous avons déjà fait une allusion dans un article précédent, sera certainement remis à chaque membre du corps enseignant, comme ces dernières années. Nous n'y revenons donc pas.

Absence des élèves. — La moyenne est extrêmement variable selon les communes. Elle s'échelonne entre un minimum de 0,73 pour Les Brenets et un maximum de 13,50 pour Les Planchettes. Les trois villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle ont respectivement une moyenne de 1,15, 1,65, 0,91.

Matériel scolaire. — La dépense moyenne par élève s'étend entre 16 fr. 39 aux Verrières et 31 fr. 77 à Brot-Plamboz. Pour les villes : Neuchâtel, 23 fr. 30; La Chaux-de-Fonds, 22 fr. 77; Le Locle, 20 fr. 76.

W. G.

Admission

Nous saluons avec plaisir l'entrée dans la SPN-VPOD, section de Neuchâtel, de M. Yves Demarta, qui vient d'être nommé instituteur à Bevaix.

W. G.

DE TOUT

ETC.

Echange d'appartements

L'idée d'échanger des logements avec des collègues étrangers pendant les vacances a rencontré un large écho : 130 Allemands, 20 Danois et 19 Hollandais sont inscrits, alors qu'il n'y a, à ce jour, que 21 Suisses annoncés. La liste des adresses, avec la description précise du logement offert, peut être encore obtenue auprès de M. Louis Kessely, instituteur, Heerbrugg (SG).

A. P.

Avis

Le « Schweizerischer Lehrerverein » nous demande de passer une offre d'emploi que lui a transmise l'ambassade de Suisse aux USA. Elle émane du Western Maryland College, Westminster, Maryland, qui cherche une jeune institutrice, de 24 à 38 ans, connaissant parfaitement le français et l'espagnol.

Les personnes que cette offre intéresserait sont priées de s'adresser au Secrétariat du « Schweizerischer Lehrerverein », Postfach, Zurich 35.

Cours fédéraux de photographie pour maître d'écoles primaires et secondaires

But du cours

sous le patronage du Département de l'éducation du canton de Lucerne.

Cours A pour débutants du 16 au 21 juillet 1962.

Cours B pour élèves avancés du 23 au 28 juillet 1962.

Administration

Coût : 40 francs pour un cours ; 70 francs pour les deux cours. Contre versement de 2 fr. 50, les participants peuvent s'assurer contre les accidents. Dans l'intérêt du succès du cours, le nombre des participants est limité ; nous vous prions donc de vous inscrire le plus tôt possible (dernier délai : 15 juin 1962). A la fin du cours, chaque participant recevra une carte de légitimation qui lui permettra de se renseigner chez PRO PHOTO, lorsqu'il dirigera lui-même un cours de photographie.

Inscriptions et demandes de renseignements sont à adresser à PRO PHOTO S.A., secrétariat, Falkenstrasse 23, Zurich 8, tél. (051) 47 43 41.

Appel de « Pro Familia » contre le divorce

Nous sommes fiancés !

Deux êtres décident de passer leur vie ensemble. Ils sont sincères. Se connaissent-ils vraiment ? Pourront-ils, sans conseils particuliers, apprendre la vie commune ? Dans la majorité des cas, oui, la nature réussit son œuvre, mais pas toujours.

Nous divorçons !

Dans certaines villes un ménage sur trois divorce. Depuis 1945, 70 000 enfants ont été privés d'un foyer en Suisse.

Les enfants sont victimes parce que le problème des parents n'a pas été résolu.

Nécessité des consultations de mariage

Les difficultés se présentent *normalement* dans la vie d'un couple. Les progrès de la médecine et de la psychologie permettent de comprendre la plupart d'entre elles.

Il faut donc que chacun puisse consulter un docteur compétent dans les trois domaines de la médecine, de la psychologie et de la psychiatrie.

La Ligue vaudoise « Pro Familia » n'a pas voulu s'arrêter à un simple problème de financement. Elle a décidé d'adresser un appel à la population vaudoise et de lui faire confiance.

C'est pourquoi elle s'adresse à vous, aujourd'hui, à l'aide du dépliant « Divorce » parvenu dans votre boîte aux lettres.

Un enfant ne se partage pas

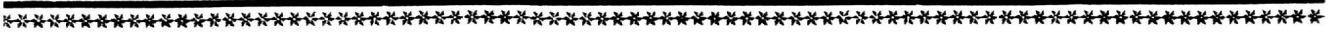
Aidez-nous à développer la consultation *gratuite* qui doit sauver les enfants avant qu'il ne soit trop tard.

Compte de chèques « Pro Familia » II 2319, Lausanne.

Pro Familia.



LA GUILDE DU LIVRE



a créé une formule révolutionnaire: le livre de poche imprimé sur papier de luxe, illustré, relié, paré de la noblesse qu'exige votre bibliothèque. Publiée par séries de 10 ouvrages, tous significatifs, voici la 5ème Petite Ourse qui vient de paraître. Elle vous est offerte au prix-défi de lancement qui a stupéfié, voici 8 ans, les amateurs de la 1ère série.

- ★ Malaparte: Une Femme comme moi
- ★ Dominique Rolin: Les Marais
- ★ Evelyn Waugh: Le Cher Disparu
- ★ G. von Le Fort: La Dernière à l'Echafaud
- ★ Malraux: La Tentation de l'Occident
- ★ Henry Miller: Le Sourire au Pied de l'Echelle
- ★ A. Pieyre de Mandiargues: Le Lis de Mer
- ★ C.-J. Cela: La Famille de Pascal Duarte
- ★ Orio Vergani: Un Jour de la Vie
- ★ Jean Cassou: Harmonies viennoises

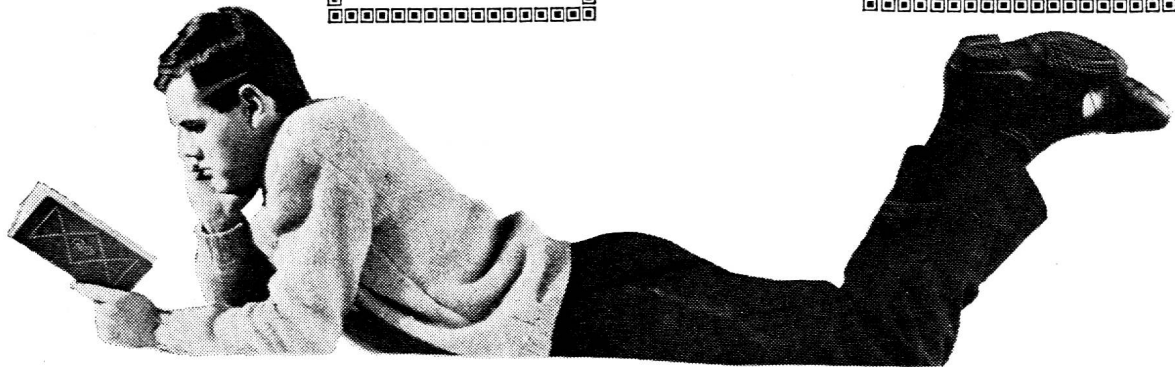
NOTRE NOUVELLE SERIE PETITE OURSE VIENT DE PARAITRE

10
volumes



25.-
francs

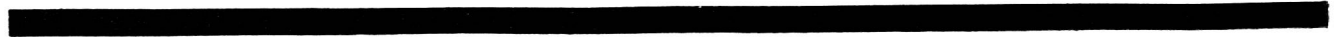
50 titres parus



pour une documentation gratuite, à découper et envoyer à la

GUILDE DU LIVRE LAUSANNE 4, av. de la Gare

NOM ADRESSE



LA GUILDE DU LIVRE



la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

« NOUS ILLUSTRERONS LA LEÇON... DEMAIN »

Cette leçon d'histoire s'annonce bien. Le remplaçant, qui l'a préparée soigneusement, tire de sa serviette trois ou quatre beaux ouvrages d'information ; les signets qui repèrent les pages choisies semblent dire : « Petits enfants, réjouissez-vous ! Je suis l'image évocatrice ; grâce à moi, vous comprendrez mieux le passé... » Et les enfants de jeter, au cours de la leçon, de furtifs regards aux albums fermés.

Car hélas, trois fois hélas ! la leçon se déroule, assez quelconque, trop verbale, sans que le maître fasse le geste tant attendu de présenter cette documentation choisie.

Les enfants sortis, je lui en fais la remarque.

— Monsieur, me dit-il, la leçon a duré un peu trop longtemps, c'est pourquoi j'en renvoie l'illustration à demain.

— A quoi sert, que je réponds, l'enseignement que vous avez reçu à l'Ecole normale ? Nécessité déjà affirmée par Rousseau et par Locke, promoteurs d'une éducation « sensualiste », de présenter la chose avant le mot ! Votre leçon, si je la replace dans la perspective de l'histoire de la pédagogie, est moins évoluée que celle que préconisait le vieux Comenius dans son « Orbis pictus » où l'image (de la chose) était déjà associée régulièrement au mot.

» A quoi servent également les leçons de psychologie qu'on vous donne ? qui mettent l'accent sur la motivation et insistent sur le climat à créer pour que tout enseignement, suivant le joli mot de Gilliard, ait une « odeur de Noël » ! Ou, pour reprendre un mot que vous employez beaucoup et que les organisateurs de spectacles utilisent à des fins équivoques, pour qu'il y ait « de l'ambiance ». Vous ne créez pas l'ambiance en disant : « Ouvrez vos livres d'histoire à la page 87 ; Lucien, commence... »

» Non, présentez d'abord les beaux documents qui attendent sur votre pupitre ; ainsi, les enfants vont être replongés dans le passé. Mieux ! préparez sur ce « pavatex » que vous avez obtenu non sans peine de vos autorités scolaires (mais qui reste vide) une présentation de l'époque que vous étudiez, un affichage que vous remplacerez par un autre quand vous passerez à l'époque suivante. Et, pourquoi pas, sur ce rayon, une modeste exposition qui comprendrait quelques objets et vos albums ? N'ayez crainte : vos élèves palperont avec respect ces objets et ouvriront avec délicatesse les beaux livres.

» Tous ces moyens valent mieux que celui que vous « pensiez » employer et qui consiste à présenter rapidement, entre les rangées, pendant les dernières minutes de la leçon, de gros albums entr'ouverts. »

A. Ischer.

L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

par Georges Bouquet, inspecteur de l'enseignement primaire, ancien directeur d'Ecole normale

Un volume (11,2×17,5), 176 pages, broché, collection des « Carnets de pédagogie pratique ».

7.90 NF

Editions Bourrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris 6e

Voici, dans la collection des Carnets de pédagogie pratique, un petit ouvrage consacré à l'apprentissage de la lecture.

L'auteur, à l'inverse de beaucoup de ceux, pédagogues ou médecins, qui prennent sur les méthodes de lecture des positions péremptoires, possède, en ce domaine, une longue expérience.

A l'intention des débutants jetés sans formation à la tête d'une classe, il expose avec un grand souci de simplicité et de clarté le sens et le maniement des diverses méthodes de lecture (traditionnelle, à point de départ global, phonémique, mixte), mettant en lumière le fort et le faible de chacune d'elles. En définitive, il aboutit à une manière de doctrine qui doit permettre aux jeunes institutrices et instituteurs, chargés d'un cours préparatoire, de maîtriser leur enseignement et de le conduire avec confiance.

Le chapitre des « conseils aux débutants », celui consacré à la phonétique, enfin les exemples de leçons rédigées par d'excellentes institutrices et soigneusement commentées, constituent un irremplaçable vade-mecum de la lecture.

L'ouvrage est écrit dans un mouvement vif et direct qui ajoute encore à son pouvoir de persuader.

Les infirmes moteurs cérébraux

L'infirmité motrice cérébrale est une des causes les plus fréquentes de déficience physique.

Il y aurait actuellement près de 4000 infirmes moteurs cérébraux en Suisse, dont environ 400 dans le canton de Vaud. On en compterait 30.000 en Grande-Bretagne et un demi-million aux Etats-Unis. Ces chiffres représentent le double du nombre des aveugles.

L'infirmité motrice cérébrale, comme son nom l'indique, est due à une lésion du cerveau, spécialement au niveau des centres psychomoteurs. Cette lésion peut dater de la période de gestation, du jour de la naissance ou des premiers mois de la vie externe; elle peut être provoquée par une naissance prématurée, un accouchement difficile (asphyxie, hémorragie cérébrale), un empoisonnement, une infection, une incompatibilité sanguine entre la mère et l'enfant; dans certains cas, il est difficile de déterminer la cause du mal.

L'infirmité motrice cérébrale n'est jamais héréditaire ni contagieuse. Les parents d'un IMC (ce sigle est employé de plus en plus fréquemment) sont en général parfaitement sains, et les autres enfants sont en bonne santé; les IMC devenus adultes mettent au monde des êtres absolument normaux.

Les manifestations de l'infirmité varient beaucoup, suivant la gravité de la lésion et suivant la localisation cérébrale de cette dernière. Elles vont de symptômes très faibles (parfois exclusivement sensoriels) jusqu'à des paralysies totales, en passant par des troubles qui n'atteignent qu'un côté du corps ou se traduisent par un manque de coordination dans les mouvements des bras et des mains.

L'aspect et le comportement particulier des IMC (bave et grimaces, gestes insolites, marche titubante, difficultés d'élocution) font croire souvent à une déficience profonde de l'intelligence. Or tous les IMC ne sont pas nécessairement des arriérés intellectuels. Il en existe, certes, dont le développement mental demeure insuffisant; mais il en est aussi qui jouissent d'une intelligence assez vive.

L'infirmité motrice cérébrale est généralement dépistée très tôt, à l'âge où le nourrisson devrait commencer à saisir les objets, à lever la tête et à s'asseoir. Devant un cas suspect, il sera bon de consulter sans tarder un spécialiste, car le traitement précoce — que l'on peut appliquer déjà au cours de la première année — est toujours extrêmement profitable.

L'infirmité motrice cérébrale n'est pas guérissable au sens propre du mot; on ne peut guère, en effet, guérir une lésion profondément enfouie dans le cerveau. On peut, en revanche, obtenir par des exercices quotidiens et persévérants, que d'autres parties du cerveau suppléent les fonctions défailantes des cellules atteintes.

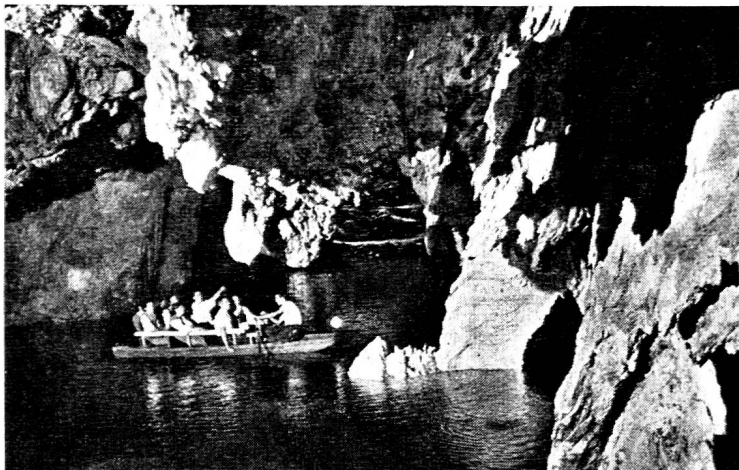
Le traitement ne peut être appliqué que par un personnel spécialisé. Il consiste en premier lieu à développer chez l'enfant le contrôle des muscles récalcitrants (massages, physiothérapie, ergothérapie, etc.). Des interventions chirurgicales et le port d'appareils orthopédiques sont parfois nécessaires. Les troubles sensoriels, les anomalies de la parole (respiration, voix, articulation) doivent être traités, eux aussi, par des spécialistes de l'orthophonie et de la logopédie.

Enfin l'enfant IMC doit être instruit dans la mesure où le permettent ses facultés intellectuelles. S'il ne peut fréquenter une classe normale, il devrait suivre une classe de développement ou recevoir une instruction privée.

Il s'est fondé une association suisse en faveur des enfants IMC, dont le but est surtout de créer des centres de consultations, des jardins d'enfants et des homes-écoles possédant un mobilier et un matériel scolaire spéciaux. De nos jours, beaucoup d'enfants qui paraissent inéducables apprennent peu à peu à marcher, à parler convenablement, à écrire à la main et à la machine. Bien suivis, ils pourront gagner leur vie.

Mais ceux-là sont malheureusement une minorité. Il existe encore trop d'IMC qui ne bénéficient pas des bienfaits d'un traitement médical et éducatif adapté à leur état physique et intellectuel. Pour ces enfants-là, il faudrait fonder sans tarder des homes, des écoles et des ateliers.

Violette Giddey.



Le plus grand lac souterrain d'Europe

SAINT-LÉONARD (Valais)

A 6 kilomètres de Sion — Parc pour autos — Débit de boissons
Téléphone (027) 4 41 66

OUVERTURE PERMANENTE

Connue depuis fort longtemps par les habitants de la région, ce n'est qu'en 1943 que cette nappe souterraine fut explorée par quelques membres de la Société suisse de spéléologie. Les nombreuses études effectuées par les spéléologues suisses ont révélé que la caverne est due à un remarquable phénomène de dissolution de gypse. C'est en 1949 que la presse romande inaugurait cette merveille de la nature ouverte au public. Depuis ce jour, de très nombreux visiteurs naviguent sur le lac souterrain, dont la réputation va croissant, non seulement chez nous, mais également à l'étranger. Passants qui visitez le Valais, arrêtez-vous à SAINT-LÉONARD, vous y trouverez une grotte de Capri en plein vignoble et vous repartirez emportant avec vous le souvenir d'un voyage au pays des merveilles.

Le liseron

I. Leçon de chose

1. *Liseron des champs* ou *petit liseron*
(*Convolvulus arvensis*)

Tige couchée ou volubile, atteignant 1 m de long.
Feuilles lancéolées, entières.
Fleurs en entonnoir, blanches ou rosées.
Famille des convolvulacées.
Cultures, chemins.
Fleurit de juin à septembre.

2. *Liseron des haies* ou *grand liseron*
(*Convolvulus sepium*)

La tige s'enroule sur les plantes voisines dans le sens des aiguilles de la montre ; elle peut s'allonger ainsi de plusieurs mètres.
Feuilles pointues, cordiformes.
Fleurs en large entonnoir, souvent visitées par les insectes à trompe allongée, d'un beau blanc éclatant au crépuscule.
Famille des convolvulacées.
Fréquent dans les haies, sur les clôtures.
Fleurit de juin à août.

(*Fleurs des champs, Payot*)

3. *Bouton de liseron*

Il faut avoir vu la fleur de liseron en bouton, avant qu'elle ouvre son petit pavillon de gramophone démodé.

Deux pièces vertes bordées d'un liseré sombre lui font une gaine à la base.

Il en sort un cône élancé, d'une matière précieuse, délicate et nacré, tordu sur lui-même, tantôt renflé, tantôt creusé, en un mouvement d'une pureté, d'une souplesse et d'une plénitude inimitables.

J.-M. Guilcher

II. Lecture

Convolvulus, dit belle-de-jour

Quand je parcourais les campagnes en amateur fervent et, si j'ose dire, irresponsable, quand je regardais la nature sans en avoir charge et souci, j'aimais beaucoup le petit liseron des champs. Je l'aimais pour sa fleurette, je l'aimais pour son nom français qui est gracieux et trompeur, je l'aimais pour son nom latin qui pourtant aurait dû m'avertir, car il sent la passion, la torsion, la crise de nerfs.

Depuis que je le vois à l'œuvre, de près, chaque jour de l'année, je déteste le liseron et, qui pis est, je le méprise. C'est un personnage terrible, sans scrupule et sans pitié. Je ne lui fais pas grief d'être d'apparence chétive. Il rampe, mon Dieu ! c'est son droit. Il grimpe et c'est là son courage. Ce que je lui reproche, c'est d'étouffer ceux dont il se sert. Il a d'abord l'air modeste. Il demande la charité, l'assistance. « Un tout petit

coup de main, mon bon Monsieur, s'il vous plaît. » On le laisse faire, on l'admet à table. Alors il s'enhardit, il se ramifie, il s'élanche, il s'étale, il occupe toute la place. Il sait tourner, il sait feindre, il a toutes les patiences. Quelques jours encore, et il n'y aura plus d'espace, plus d'air, plus de soleil, plus d'espérance que pour lui. Cependant, son bienfaiteur suffoque, râle, agonise.

Et ce travail aérien n'est pas le plus redoutable. L'ambitieux, sous la terre, propage d'insidieuses racines dont le moindre fil suffit pour empoisonner tout un jardin, tout un pays.

Tel est le gentil liseron.

J'ai cru longtemps, j'ai longtemps publié que la connaissance est amour. Eh bien ! ma foi, je me trompais. Je connais bien le liseron.

Georges Duhamel

Fables de mon jardin
Mercure de France, édit.

... au ciel obscur, les étoiles amies

Fleurissent doucement comme des liserons...

Jean Rameau

Haïkai (« petit tableau poétique en trois coups de pinceau »)

Par un liseron

La corde du puits est arrêtée...

Voisine, donnez-moi de l'eau !

(Poème japonais)

III. Dictée

Le liseron et le saule

Une graine de liseron avait levé près d'une haie touffue. La pauvre petite plante, privée d'air et de soleil, se traînait à terre et cherchait autour d'elle un appui.

« Hélas, disait-elle, si je pouvais m'élever un peu au-dessus de cette haie qui m'étouffe, je verrais le soleil et je pourrais fleurir. Saule blanc, aux branches élancées, veux-tu que je m'appuie sur toi ? »

Le saule laisse pencher jusqu'à terre un de ses rameaux flexibles. Le liseron s'y accroche ; il y enroule



sa petite tige frêle ; puis du rameau il s'élanche aux grosses branches, pour les enlacer de ses guirlandes. et tout l'été nous vîmes le saule paré de cent clochettes azurées, gracieusement suspendues à ses rameaux. De loin, on eût dit que ces fleurs étaient les siennes.

L'un donnait son appui et l'autre sa beauté.

Charles Delon

IV. Poésies



Le bourdon et le liseron

Zon ! zon ! zon ! zon !...
 Quel est ce son ?
 C'est le fredon
 du gros bourdon
 au pavillon
 du liseron.

Point noir, fond blanc
 se balançant
 au gré du vent
 dans le bleu franc
 du firmament,
 du lac charmant.

Luc Morin

Le liseron

Le liseron est un calice
 Qui se balance à fleur de sol ;
 L'éphémère y suspend son vol,
 Et la coccinelle s'y glisse.

Le champignon rugueux et lisse,
 Parfois lui sert de parasol,
 Le liseron est un calice
 Qui se balance à fleur de sol.

Or, quand les champs sont au supplice,
 Brûlés par un ciel espagnol,
 Il tend toujours son petit bol
 Afin que l'averse l'emplisse ;
 Le liseron est un calice.

Maurice Rollinat
 Œuvres
 Fasquelle, édit.

Envoyé par Maurice Nicoulin, Neuchâtel

**POUR LA GÉOGRAPHIE AUX DEGRÉS MOYEN ET SUPÉRIEUR,
 LA GUILDE DE DOCUMENTATION
 DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE VOUS OFFRE :**

Brochures N° 39 : Le canton de Bâle	1 fr.
41 : Afrique	1 fr.
43 : Pyramides et désert. Oasis	1 fr.
45 : Fjord	1 fr.
53 : La Belgique	
57 : Canton des Grisons	1 fr.
61 : Afrique du Nord	1 fr.
63 : Volcan	1 fr.
64 : L'Asie	1 fr.
70 : Géographie universelle. Réponses aux questionnaires du manuel Rebeaud	3 fr. 30
81 : Lectures géographiques, 24 fiches	1 fr. 20
106 : 24 vues aériennes, 2 ^e série.	6 fr. 50
115 : La Suisse en mots croisés, 25 grilles	1 fr. 20
129 : Numéro de l'« Educateur » : Le canton de Vaud	0 fr. 50
145 : Capitales européennes et géographie mondiale	1 fr. 50

Adresser les commandes à L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

Rééditions de manuels d'histoire

1. Badoux et Déglon : *Histoire des origines au XIIIe siècle*, 296 p., Payot, Lausanne, 1962.
Giddey : *Histoire générale du XIVe siècle*, 308 p., Payot, Lausanne, 1961.
Chevallaz : *Histoire générale de 1789 à nos jours*, 394 p., Payot, Lausanne, 1962.
2. Atlas historique Putzger, édition suisse, Sauerländer-Payot, 1961.

Destinée d'abord à couvrir les besoins des écoles secondaires vaudoises, la « Collection de manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire » a connu d'emblée le succès que nous lui prédisions il y a cinq ans. Les trois volumes qui la composent viennent en effet d'être réédités dans des délais de moitié plus courts que prévu. En outre, le prix de chacun de ces ouvrages a subi une baisse sensible et se vend dorénavant Fr. 10.—, prix très modeste si l'on songe qu'il s'agit d'ouvrages de 300 à 400 pages, richement illustrés, imprimés sur bon papier et qui à tous égards font très bonne figure à côté de manuels étrangers qui bénéficient pourtant de tirages bien plus élevés.

Nous retrouvons avec plaisir ces livres et tenons à dire tout de suite qu'après cinq ans, ils n'ont rien perdu de leur fraîcheur, de leur intérêt, de leur nouveauté. Les expériences faites permettent d'ailleurs de souligner à quel point étaient justes et fondés les principes qui ont guidé les auteurs : objectivité tant sur le plan politique que confessionnel, initiation beaucoup plus poussée aux faits de civilisation, aux grands mouvements artistiques et intellectuels, à l'évolution technique, économique et sociale, et enfin intégration de l'histoire suisse à l'histoire universelle.

Tels qu'ils se présentent dans cette deuxième édition, les deux premiers ouvrages de la série : *Badoux et Déglon : Histoire générale des origines au XIIIe siècle* et *Giddey : Histoire générale du XIVe au XVIIIe siècle* n'apportent pas de grands changements au texte de 1957. En revanche, le livre de M. Chevallaz, qui traite de ces quelque 150 années, a été consciencieusement revu et corrigé à la lumière des informations les plus récentes et les plus objectives, surtout dans sa dernière partie, « L'ère atomique », qui s'étend maintenant jusqu'à 1961. De nouvelles photos (Gagarine, Kennedy-Krouchtchev) témoignent dans le domaine iconographique de ce louable souci de mise à jour. Pour les régions d'Afrique et du Moyen-Orient, l'auteur n'a pas craint de nous présenter des cartes fort intéressantes, que l'actuelle effervescence politique risque peut-être de rendre rapidement caduques dans certains détails, mais qui n'en rendront pas moins les meilleurs services. On est d'ailleurs agréablement surpris, dans le cas de l'Afrique, de voir pour la première fois une carte où les pays indépendants forment enfin une grande tache majoritaire. Signalons enfin que l'annexe, « Institutions politiques » a été complétée par un tableau complet, clair et précis des institutions politiques de chacun des cantons romands, Berne compris. Cette innovation, nous n'en doutons pas, sera appréciée par chacun.

Homme politique, homme de pensée, Georges-André Chevallaz est aussi écrivain attachant, au style extrême-

mement dense, et l'esprit se plaît à suivre ce texte pétillant, riche, nuancé par lequel on sent que l'histoire se fait tant dans les sphères dites politiques que dans la lente maturation des masses, que la pensée d'un savant, l'ingéniosité d'un inventeur, la démarche d'un poète sont aussi importants que les faits et gestes des grands hommes qui, bien qu'au premier plan, ne furent pas à eux seuls l'histoire.

Destiné aux écoles, ce livre, qui raconte l'aventure de notre temps sera lu avec profit par les parents et nous n'hésitons pas à le conseiller à tous.

Nous commettrions une grave omission en ne mentionnant pas que les trois ouvrages de cette collection ont été complétés par des références à l'*Atlas historique Putzger*, édition, qui renvoie à des cartes détaillées faites pour plaire à tout passionné d'histoire.

L'enseignement de la lecture par la méthode analytique-synthétique

La dispute entre les partisans de la méthode phonétique et ceux de la méthode globale n'est pas près de s'apaiser. Alors que celle-ci paraît marquer le pas dans notre pays, elle connaît un regain de faveurs dans d'autres régions. Nous savons que chaque méthode a ses avantages. Faut-il nécessairement rejeter l'une en adoptant l'autre ? N'y aurait-il pas entre ces deux positions extrêmes une solution de compromis qui ne conserverait que l'aspect positif de chacune d'elles ? C'est le problème qu'a tenté de résoudre une institutrice lausannoise, Mlle V. Gétaz, dans une brochure d'une vingtaine de pages.

Notre collègue se défend d'apporter une méthode nouvelle. Son ambition est plutôt de faire une synthèse des découvertes de ces dernières années. Son expérience de la pédagogie anglo-saxonne lui permet de tirer un large profit des travaux des chercheurs américains.

L'enfant ne peut profiter de l'apprentissage de la lecture que lorsqu'il a atteint un âge mental de 6 ans. De nombreux exercices facilitent l'acquisition de techniques de base, dont la lecture est le couronnement. Tout ce qui peut le mettre en contact avec la vie contribue à l'enrichissement de son patrimoine culturel. Notre collègue ne se borne pas à des vues théoriques ; elle suggère de nombreux exercices pratiques d'élocution et d'observation. La lecture ne doit pas être un but en elle-même mais elle doit répondre à un besoin de connaissances que la maîtresse peut susciter.

La leçon de lecture part d'une observation collective ou individuelle. Le manuel de phonétique n'intervient que pour l'étude systématique des sons reconnus dans la phrase du tableau. Ainsi sont conciliés la nécessité d'une motivation vivante et le besoin d'une progression logique.

La brochure de Mlle Gétaz ne peut se résumer en quelques lignes. Elle apporte une importante contribution à la solution des premières difficultés scolaires. Ceux qui désirent l'acquérir pour le prix de Fr. 3.50, peuvent s'adresser à la *Guilde de documentation scolaire*, M. Morier-Genoud, Montreux-Veytaux.

F. B.

Impressions du Brésil

Bahia ou Salvador : ferveur religieuse ou « Candomblé »

Au fond d'une baie profonde, la ville s'étend sur un plateau qui domine le port tout encombré de barques aux mâts tordus, supportant de belles voiles brunes languissantes, de cargos chargés de fruits colorés ou de poteries rutilantes, tout frémissant de vie, de cris et de chansons. C'est là que s'affaire tout un peuple de couleur au milieu d'un marché vivement coloré avec ses odeurs de fruits, de poissons, de viande, le tout déposé à même le sol, dans un désordre indescriptible, et charmant. On trouve de tout dans ce « Mercado Modelo », cigares faits à la main, herbes aromatiques, oiseaux exotiques, poupées et fétiches, colliers de graines ou de perles, « biriboum », instrument de musique primitif qui donne le rythme des danses africaines, mains noires en bois de Guinée pour les filles des dieux africains qu'elles portent sur leurs splendides vêtements colorés... C'est ici que se coudoient, dans une cohue noire, descendants de Soudanais, de Dahoméens, d'Indiens, filles au corps magnifique, garçons splendides dans leurs loques sympathiques...

Un « elevador » (ascenseur géant) vous monte de la ville basse à la ville haute. Allons par la rue Chile, jusqu'à la place de Jésus, entourée d'églises coloniales : la cathédrale avec ses céramiques bleues et, surtout, l'église « Sao Francisco de Assis », véritable symphonie d'or, unique au monde par la richesse inouïe de ses colonnes, de ses retables, de ses crariatides supportant autels et statues, par ses peintures des chapelles latérales. Une magnificence qui laisse songeur... Bahia compte une centaine d'églises et couvents. Elles témoignent de la ferveur religieuse qui imprégnait les premiers colons portugais. Bahia, ville des poètes et des artistes qui hantent le « Pelourinho », cette fameuse place, d'un pittoresque extraordinaire, où l'on vendait les esclaves noirs, débarqués à quelque 20 km. de là, sur une plage déserte ; ruelles bordées de maisons exquises, toutes colorées de bleu, de rose, de jaune, de vert, dentelles de pierre, ornées de mosaïques, où joue un soleil capricieux.

Pénétrons dans l'une des églises, un dimanche matin. Les Noirs y sont la majorité et témoignent d'une ferveur religieuse presque extatique, profondément respectueuse. Un chœur de Noirs, aux voix splendides, chante de la musique classique et tout cela remplit le cœur et l'esprit d'une émotion intense...

Puis, la rue nous reprend avec ses rythmes envoûtants de sambas, de calypsos au milieu de la foule dansante, trémoussante, joyeuse et colorée. Le naturel a repris tous ses droits et rien ne saurait faire taire ce sens du rythme endiablé inné que donne la joie de vivre, même dans la misère...

La ville est peuplée de Noirs. Ils y ont leurs quartiers et leurs « favellas », grouillant d'enfants à peine vêtus. C'est dans la nuit du même dimanche que la chance nous a permis de pénétrer dans l'une d'elles, Vasco de Gama. Nous nous promenions avec un ami dans ces parages lorsque le son du « tam-tam » frappa nos oreilles. A n'en pas douter, se tenait quelque part un « Candomblé ». On ne peut manquer une occasion pareille et, malgré les recommandations que l'on avait faites, nous grimpons dans une misérable sente ravivée par les eaux d'égout et bordées de huttes misérables. Nous croisons des ombres noires et, guidés par le son du tam-tam » dans la nuit opaque, nous parvenons à

la hutte où se déroule la cérémonie du « Candomblé ». Le chef noir, un grand jeune homme, tout de blanc vêtu, veut bien nous laisser entrer, après quelques mots d'explication de notre ami. Une lumière falote éclaire alors une scène inoubliable : autour de l'unique pièce au sol de terre battue des femmes noires, serrées les unes contre les autres, des jeunes très belles, des vieilles, lourdes, édentées, échevelées, des femmes au ventre lourd, à la maternité prochaine. A l'extérieur, des centaines de Noirs, massés près de la porte et le long des parois, cherchant à voir à l'intérieur. Au milieu de la pièce, des jeunes filles, aux vêtements colorés, certainement filles de dieux ou de déesses africains. Deux solides lurons frappent de manière forcenée sur les tams-tams » et les jeunes filles se mettent à tourner en dansant sur un cercle magique tracé au centre de la pièce.

La cérémonie religieuse, mystique, d'adoration et d'invocation des dieux d'Afrique a commencé. Les « tams-tams », martelés par les mains musiciennes, appellent, dans la nuit chaude des tropiques, les divinités qui vont s'incarner dans les danseuses, mimant les gestes de leurs ancêtres. Elles tournent, les batteurs exténués se relaient, bientôt elles tombent en état d'extase ; elles s'arrêtent, les yeux fermés, le corps dodelinant, chancelantes ; puis, soudain, frémissent, secouées de frissons sur tout le corps ; bondissent, se tordent, roulent à terre, se précipitent à l'appel de la divinité, vers quelque personne qui repousse l'esprit dans un geste d'imposition des mains ; le chef chante, d'une voix sourde, quelque litanie, les mains jointes, les yeux au ciel ; l'assemblée répond dans un chant rythmé par le « tam-tam ». La scène est hallucinante, les nerfs sont à bout, les mains se joignent. Impressionnés, la tête perdue, nous prenons peur et, nous fauflant à la file indienne dans la masse des Noirs, profondément émus eux aussi, nous dévalons le chemin escarpé, heureux de revoir les étoiles, et respectueusement empreints d'impressions inoubliables.

A. Schwab

Texte pour dictée et composition

La pyramide

Sur le stade, une douzaine de garçons étaient alignés ; bientôt, d'un simple geste du bras, ils en aidèrent d'autres à grimper sur leurs épaules. Puis le mouvement collectif devint plus complexe ; des mains s'appuyaient sur le sol, des pieds joints se tendaient vers le groupe ; en même temps, d'autres corps grimpaient, qui faisaient osciller les rangs superposés. Enfin, le dernier homme, le vainqueur et le maître, d'abord à demi-courbé, se dressa au-dessus des autres et brandit le drapeau.

Les jambes et les bras tissaient maintenant un réseau fragile sur les spectateurs en face, sur les arbres sombres et sur le ciel même, pâli par le retrait de la lumière. Puis un coup de sifflet, et les mailles se resserrèrent, les bras et les jambes semblèrent disparaître, les hommes rouler comme des boules pour toucher le sol, où un second coup de sifflet les aligna, immobiles. Il y eut un moment de stupeur, comme devant un rêve qui s'écroule et se dissout, puis des applaudissements.

Léon Lemonnier

(« La femme sans péché ».)

Leidi

Visitez nos Expositions

à **Lausanne**

Rue César-Roux 14

à **Genève**

Rue de la Servette 69

Tél. (022) 34 93 10

vous
meuble
pour
la
vie

A louer meublé Chalet du Col de Soud*

11 chambres - 30 lits - confort - jeux
Un endroit idéal pour séjours et courses

sur VILLARS

Convientrait
pour :

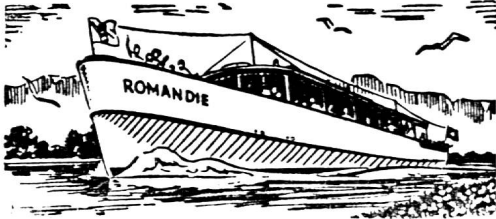
ÉCOLES
INSTITUTS
GROUPES
COLONIES



J. R. Huber-Kohli, tél. (025) 3 26 40 vous renseigne

* Halte ligne de chemin de fer Villars-Bretaye

La belle croisière sur les eaux du Jura



Courses horaire et spéciales ainsi que
pour toutes destinations sur les trois lacs.

Renseignements et horaires :

W. KOELLIKER, Port, **Neuchâtel** - Tél. (038) 5 20 30
ainsi que bureaux de rens. et horaires CFF

Pous vos courses d'école, adressez-vous au **SERVICE EXCURSIONS**

S. A. P. J. V. L'ISLE

Tél. (021) 8 72 22 Cars de 18 à 35 places
Devis sans engagement

Licencié ès lettres, matières principales anglais et français,
cherche

situation

dans un lycée en Suisse romande. Langue maternelle alle-
mand. Ecrire sous chiffre 4633 à l'administration de
l'« Educateur », Montreux.

Hotel-Restaurant du Col des Mosses

Le relais gastronomique des Alpes vaudoises ouvert
toute l'année.

Son grand restaurant, ses terrasses et sa situation.
Grands parcs pour autos - 4 ski-lifts.

Tél. (025) 6 31 92 E. STUCKI-DURGNAT, prop.

Hôtel du Raisin

Maison fondée en 1888
A côté du débarcadère
Restauration soignée - Vins de premier choix
Spécialité : filets de perches
Grande terrasse et salle à manger au quai

Villeneuve

Famille Ch. Ammeter

POUR GRANDS ET PETITS
un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - **Les Pléiades (1400 m.)**

Demandez le dépliant avec carte
et 8 projets de courses



CHAMPÉRY MORGINS

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer et autocars

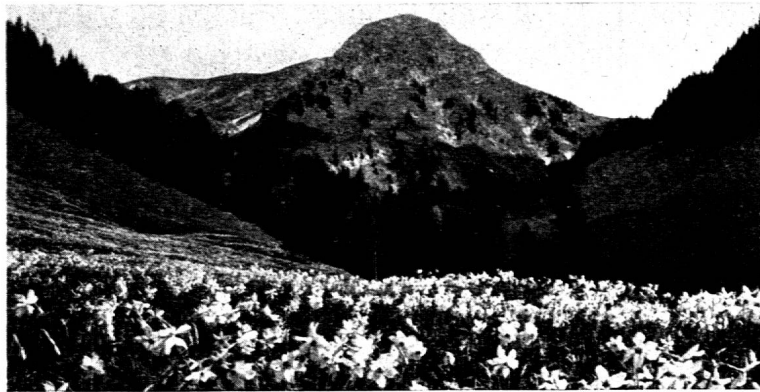
AIGLE - OLLON - MONTHEY - CHAMPÉRY

Renseignements à la Direction AOMC à Aigle



ARKINA mineral

L'eau de table réputée
pour ses propriétés médi-
cinales et minéralogiques.



Châtel-St-Denis

Les Paccots

Pays idéal pour vos courses scolaires

Bureau de renseignements

Tél. 56 70 35

LAVEY-LES-BAINS

Alt. 417 m. (Vaud). Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses. Affections gynécologiques. Catarrhes des muqueuses. Troubles circulatoires. Phlébites.

RHUMATISMES

Bains sulfureux. Bains carbogazeux. Eaux-mères. Bains de sable chaud. Douches-massages. Lavage intestinal. Inhalations. Ondes courtes. Mécanothérapie.

Cuisine soignée. Grand parc. Tennis. Minigolf. Pêche.
Hôtel : mai - septembre. Hôpital ouvert toute l'année.

MILCOP

le duplicateur sans concurrence

HEBEL

le matériel moderne pour dessin technique

PLASTICO D.A.S.

la pâte à modeler en poudre

s'achètent chez **F. PERRET**, membre SPR
Valangines 40, Neuchâtel - Tél. 5 74 28

Conditions spéciales au corps enseignant
Passez vos commandes sans tarder !
Références, prospectus à disposition

banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 succursales, agences et bureaux



VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON

près de Montreux

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

